

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE REICHSTETT

Tarifs du centre de loisirs - Année 2026-2027

Commune de Reichstett

4b avenue Hay 67116 Reichstett Tél : 03 88 81 87 42

Les tarifs du centre de loisirs sont modulés en fonction du Quotient Familial calculé par la CAF ou si vous n'êtes pas allocataire des derniers revenus imposables.

Les places seront attribuées en priorité aux enfants dont les familles répondent aux quatre critères suivant :

- Paiement des factures antérieures - résidence des parents à Reichstett - activité professionnelle des deux parents à temps plein - inscriptions fixes ou forfaitaires

Les dossiers qui ne répondent pas à tous les critères seront étudiés par une commission.

Pour l'inscription, il faut déposer le dossier complet et la photo collée avec des copies des documents ci-dessous :

la fiche d'inscription 2026/2027 complétée, la fiche santé 2026 2027 complétée, un justificatif de travail pour chaque parent, un justificatif de domicile
une attestation récente de la Caf précisant le QF ou si pas de Caf actualisée le dernier avis d'imposition, le livret de famille

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté

Forfaits mensuels :

calculés sur dix mois, ils sont souscrits pour l'année scolaire entière, les repas sont en plus du prix du forfait (voir tarifs *)

Les changements de forfaits ne sont pas possibles en cours d'année sauf circonstances exceptionnelles.

Des forfaits à la semaine sont mis en place pour les vacances.

Les forfaits ne comprennent pas le prix du repas

Les changements de grille de quotient familial pourront se faire uniquement trimestriellement et avec les justificatifs de modification des revenus

Accueil périscolaire

Quotient familial

Forfaits périscolaire

	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
F1 - midi soir maternelle	111,22	123,91	139,54	156,21	166,87	184,18	191,83
F2 - midi soir primaire	104,99	116,98	131,71	147,46	157,52	173,84	181,11
F3 -midi maternelle	82,01	89,82	101,14	113,24	120,97	133,52	139,07
F4 - midi primaire	66,02	73,54	82,84	92,73	99,05	109,31	113,86
F5 - soir maternelle	75,42	84,04	90,33	101,10	103,30	114,04	118,78
F6 - soir primaire	65,27	72,73	78,17	87,51	89,43	98,70	102,83

Forfaits des mercredis du mois

	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
les 1/2 mercredis (préciser matin ou a-midi)	19,69	21,96	23,60	26,29	27,00	29,78	31,05
les mercredis à la journée	39,38	43,93	47,20	52,59	54,00	59,56	62,08

Accueil forfaitaire pour la semaine de vacances

forfait semaine de vacances	66,21	73,77	79,30	88,75	90,66	100,10	104,27
-----------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------

Occasionnels

Inscription à la carte sur planning à remettre une semaine avant

ou inscription répétitive tout au long de l'année (exemple : tous les lundis à 16 heures)

les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un certificat médical

chaque heure périscolaire entamée est due en totalité.

	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
1 heure	2,85	3,17	3,59	4,02	4,30	4,75	5,14
la journée de 7h30 à 18h30	13,68	15,26	16,40	18,37	18,85	20,71	21,57
1/2 Journée (mercredi ou vacances)	6,84	7,63	8,20	9,18	9,43	10,35	10,79

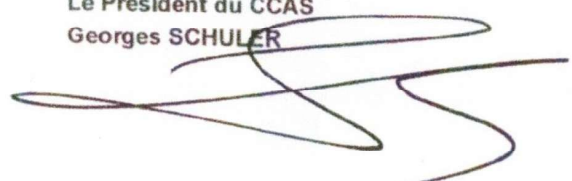
	QF: 0 à 457	QF: 458 à 686	QF: 687 à 914	QF: 915 à 1175	QF: 1176 à 1450	QF: 1451 à 1748	QF: 1749 et +
Repas ou pique-nique **	4,70	4,70	5,04	5,04	5,04	5,37	5,37

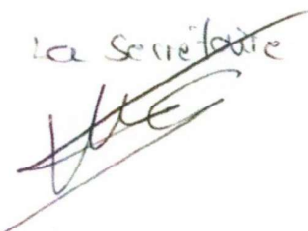
L'annulation d'un repas pour ne pas être facturée doit être faite au plus tard la veille avant 9 heures (jour ouvré uniquement)

Pour extrait conforme au registre des délibérations du CCAS

Le Président du CCAS

Georges SCHULER



la Secrétaire


Marie-Paula STIEBER